







REGLEMENT U15 FEMININES A 11 POLE 47/24

SAISON 2024-2025

ARTICLE 1 - ORGANISATION GENERALE

La Commission Sportive Jeunes du District du Lot-et-Garonne est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et des Règlements Particuliers du District sont applicables à ce championnat, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement dans la première phase.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueuses de catégorie d'âge U15F, U14F
- 3 joueuses U13F par feuille de match.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

ARTICLE 2 - ORGANISATION 1ERE PHASE

Le District du Lot-et-Garonne communiquera aux participants les modalités d'organisation.

ARTICLE 3 - BALLON

Le ballon est de taille 5.

ARTICLE 4 - TEMPS DE JEU

Chaque rencontre se déroule en 70 minutes (2 fois 35 minutes).

ARTICLE 5 - CALENDRIER ET HEURES DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres des championnats U15F est fixée le samedi à 15H.

ARTICLE 6 - FEUILLE DE MATCH

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus.

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel: 05 53 07 06 11

